



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE POUR L'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP) ET ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PLP

Section : COIFFURE

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Madame Marie-France AUGY,
Présidente du jury

Sommaire

	Page
Eléments statistiques	3
Définition de l'épreuve	4
Remarques générales et conseils aux candidats	5
Exemples de questions professionnelles	
Conclusion	8

ELEMENTS STATISTIQUES :

Nombre total de candidats inscrits : 32

Nombre total de postes : 16

Nombre de dossiers reçus : 17

Nombre de candidats convocables : 9

Nombre de candidats présents à l'admission : 9

Nombre de candidats admis : 6

Moyenne la meilleure : 17,66 /20

Examen professionnalisé réservé d'accès au corps des PLP

Nombre de candidats inscrits : 15

Nombre de candidats convocables : 4

Nombre de postes : 12

Nombre de candidats admis : 2

Moyenne des candidats admis : 12,91 /20

Note du dernier candidat admis : 10 /20

Examen professionnalisé réservé d'accès à l'échelle de rémunération des PLP.

Nombre de candidats inscrits : 17

Nombre de candidats convocables : 5

Nombre de postes : 4

Nombre de candidats admis : 4

Moyenne des candidats admis : 14,32 /20

Note du dernier candidat admis : 11,32 /20

DEFINITION DE L'ÉPREUVE

1) Définition de l'épreuve

RAPPEL : EXTRAIT NOTE DE SERVICE N°2012-200 DU 17-12-2012

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury et comporte deux parties. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

1. Première partie de l'épreuve

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

À partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Pour pallier à une défaillance du matériel, le jury conseille au candidat de se munir d'une version papier de la présentation.

OBSERVATIONS DU JURY ET CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury a apprécié :

A la lecture des dossiers de RAEP

- les dossiers, paginés, aérés, bien structurés, synthétiques avec une référence aux annexes ;
- la mise en relation du parcours professionnel et des responsabilités assumées avec des compétences attendues de l'enseignant ;
- les dossiers traduisant une réelle implication du candidat dans la situation d'apprentissage présentée ;
- les dossiers présentant la justification du choix de la séquence présentée et sa place dans la progression ;
- les dossiers présentant la justification de la démarche pédagogique choisie ;
- les dossiers mettant en évidence une analyse précise de la réalisation pédagogique présentée et de l'évaluation en termes de résultats et/ou de remédiation.
- la pertinence du choix des documents joints au dossier et leur qualité de présentation ; -

Pendant le déroulement de l'épreuve

- Au moment de l'exposé du dossier du candidat :
 - les candidats ayant bien exploité le temps imparti et maîtrisant leur propos ;
 - l'utilisation de supports rendant aisé le suivi de l'exposé et la maîtrise de ces supports;
 - l'adéquation de l'exposé avec le contenu du dossier et l'exploitation pertinente des annexes ;
 - les exposés bien structurés, enrichis de compléments ciblés au regard du dossier ;
 - la mise en évidence de points clés et la qualité de l'analyse ;
 - la qualité de l'expression et la richesse du vocabulaire ;
 - l'équilibre entre la présentation de la partie cursus professionnel et de la partie pédagogique.
- Au moment de l'exposé du sujet proposé par le jury :
 - la qualité de la réflexion par rapport à la question posée ;
 - la logique de présentation avec un exposé structuré ;
 - la mise en valeur des compétences didactiques et pédagogiques du candidat.
- Au moment de l'entretien :
 - les réponses concises employant un vocabulaire adapté ;
 - la qualité d'écoute et la réactivité par rapport aux questions posées.

Le jury a regretté

Concernant le dossier :

- l'absence de maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe, la présence d'expressions familières ;
- les dossiers présentant des généralités en pédagogie, en psychopédagogie...et sur le métier d'enseignant et sans application effective au sein de la classe ;
- les réalisations pédagogiques centrées uniquement sur des savoir-faire professionnels ;
- l'absence ou l'insuffisance d'analyse de la séquence pédagogique proposée ;
- la présence de documents en trop grand nombre,
- les dossiers non reliés ou non paginés.

Concernant les exposés :

- l'absence de structuration ;
- un déséquilibre de présentation entre les 2 parties ou l'absence de présentation d'une des 2 parties ;
- le manque d'analyse et d'esprit de synthèse ;
- le manque de conviction de certains candidats ;
- les exposés non maîtrisés dans le temps.

Au cours des entretiens :

- l'absence d'adéquation des réponses aux questions posées ;
- l'insuffisance de connaissances scientifiques et technologiques au niveau concours ;
- l'absence de propositions de remédiation ;
- le manque d'ouverture aux échanges ;
- le faible niveau d'argumentation ;
- l'usage d'un vocabulaire inadapté voire familier ;
- la méconnaissance du système éducatif et des valeurs qu'il porte.

Le jury conseille aux candidats de :

- Pour la réalisation du dossier :
 - respecter strictement la forme du dossier (police de caractères, marges, nombre de pages, nombre d'annexes) ;
 - paginer et relier le dossier ;
 - s'assurer de la conformité du dossier au regard de la définition de l'épreuve ;
 - présenter le parcours professionnel, en valorisant les étapes qui ont permis de construire les compétences requises pour exercer le métier de professeur ;
 - présenter une réalisation pédagogique (une séquence avec une séance détaillée, et les évaluations) s'appuyant sur les référentiels ;
 - argumenter le choix de la séquence et proposer une analyse réflexive de celle-ci ;

- proposer des remédiations adaptées ;
- maîtriser le vocabulaire (pédagogique et didactique, technique, scientifique) et l'utiliser à bon escient ;
- Pour la 1^{re} partie de l'épreuve :
 - s'entraîner à exposer son dossier dans le temps imparti (10 min) ;
 - exposer le contenu du dossier en sélectionnant des éléments pertinents en lien direct avec le parcours et la réalisation pédagogique décrite ;
- Pour la 2^e partie de l'épreuve :
 - lire attentivement la question posée, construire ses réponses à partir d'un plan structuré ;
 - s'entraîner à répondre à une question professionnelle (cf. exemples ci-dessous) dans le temps imparti (30 min) et à exposer ses réponses (10 min);

Exemples de questions professionnelles :

Vous mentionnez dans votre dossier de RAEP « la nécessité de réaliser la programmation d'une progression pédagogique en équipe ».

En présenter succinctement la forme

Indiquer si les PFMP font partie intégrante de la progression. Justifier votre réponse.

Vous mentionnez en page X de votre dossier de RAEP : « l'apprentissage de cette séquence regroupe des savoirs associés ».

Présenter les étapes d'une séance de savoirs associés de votre choix mise en œuvre dans le cadre de la séquence théorique présentée.

Dans votre dossier vous évoquez la préparation des élèves à l'épreuve EP2 pratique.

L'épreuve EP2 comporte également une partie écrite.

Indiquer comment les élèves sont progressivement amenés à réussir cette situation d'évaluation EP2 écrite.

Citer les différents acteurs qui y contribuent et le rôle de chacun.

Dans votre dossier vous abordez les techniques de coupe.

La maîtrise des techniques de coupe nécessite l'acquisition de savoirs associés.

Présenter l'ensemble des savoirs associés qu'il est judicieux de traiter en lien avec les techniques professionnelles de coupe.

Argumenter votre proposition.

Enfin le jury rappelle que la maîtrise de la langue française, notamment la rigueur au niveau de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que la qualité de l'expression écrite et orale, sont des exigences indispensables à l'exercice du métier d'enseignant.

CONCLUSION

La session 2016 offrait douze postes pour l'examen professionnalisé réservé d'accès au corps des Professeurs de Lycée Professionnel et quatre postes pour l'échelle de rémunération des P.L.P. Le nombre de candidats convocables a été très limité au regard des conditions de candidature à ce concours. Toutefois les deux parties de l'épreuve d'admission ont permis de sélectionner des candidats de bon niveau.

Cette épreuve d'admission est une épreuve orale et permet de vérifier les compétences professionnelles des candidats à partir d'éléments proposés dans leur dossier. Cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse ainsi qu'un entraînement à la communication orale.

Elle a ainsi pour but de évaluer leurs compétences pédagogiques et leurs aptitudes à se situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel tout en associant les savoirs technologiques s'y référant. Elle permet de vérifier si les activités sont adaptées aux finalités des niveaux de formation. S'adressant à des formateurs en situation d'enseignement, elle questionne également leur connaissance du monde de l'enseignement, des institutions et de ses partenaires.

Le jury tient à remercier vivement M. Le Proviseur du Lycée Professionnel du premier Film à Lyon ainsi que toute son équipe. La qualité de l'accueil, la disponibilité des personnels et l'aide efficace apporté tout au long de l'organisation et du déroulement du concours ont permis à cet examen professionnalisé réservé d'avoir lieu dans d'excellentes conditions.